Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 132 (2006)

Heft: 21: Les nuances du béton

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'art d'avancer **masqué**



PETIT CROQUIS DÉPLACÉ

Matériau symbole de la modernité, le béton s'attire depuis longtemps un opprobre aussi massif que lui. Cela est sans doute dû au fait qu'il fut longtemps privilégié sans discernement par les ingénieurs et les architectes, ce qui a favorisé son invasion dominante de l'espace construit. Le rejet quasi unanime qu'il suscite aujourd'hui, à une époque où la réversibilité et le recyclage sont devenus des dogmes, ne fait pas justice au béton, eu égard aux services qu'il peut encore rendre.

La teinte dans la masse, par préfabrication ou coulage sur place, est l'une des stratégies possibles pour tenter de contrer l'impopularité du béton. Plusieurs exemples récents en Suisse romande en attestent, tels la clinique psychiatrique d'Yverdon de Devanthéry & Lamunière, ou l'immeuble du

Pommier d'Aeby et Perneger. Cet effet de masque permet de poursuivre la recherche de solutions architecturales inédites grâce aux propriétés fondamentales du béton, plasticité, résistance et durabilité.

C'est particulièrement le cas pour l'immeuble de logements de l'architecte Pierre Bonnet, à Vésenaz, dont Matthias Bräm dévoile les potentiels de liberté typologique et de mixité d'usage qu'autorise l'application revivifiée d'un système constructif et structurel datant pourtant des premiers temps de la construction en béton armé. Apparemment plus conformiste, la Maison du Sport International à Lausanne offre aux architectes Matti Ragaz Hitz l'occasion d'utiliser le béton pour créer l'image identitaire de la façade, une dentelle jouant sur l'opposition entre transparence et opacité. Enfin, le bâtiment du Service du feu de Coppet, dessiné par l'architecte Albert Cornaz, exploite à la fois la capacité de résistance au feu du béton armé et une coloration rouge faisant office d'évidence signalétique.

Face au slogan « Halte au béton! », qui nourrit la plupart des argumentaires anti-urbains, celui-ci se fait clandestin, prend des couleurs pour franchir la frontière des *a priori*. Curieux retournement de destinée, pour un matériau portant la charge d'emblème de la puissance politique et économique. En guise de pirouette conclusive, ce cahier consacré aux nuances du béton présente ce que d'aucuns considèrent comme son antithèse contestataire: l'œuvre de Richard Greaves, actuellement visible à la Collection de l'Art brut à Lausanne.

Francesco Della Casa

TRACÉS nº 21·1º novembre 2006 p.5